



FICHE TECHNIQUE DE L'ACTION

« Le Bilan en faveur des Sportifs de Haut Niveau »

<p style="text-align: center;"><u>Objet :</u></p> <p>Le soutien à la formation et à la reconversion des sportifs aquitains de haut niveau.</p> <p><u>Durée de l'action :</u> Octobre 2008/ décembre 2009</p> <p><u>Volume :</u> 950 heures. (La durée d'un Bilan varie entre 16 et 20 heures)</p> <p><u>Financement :</u> Le Conseil Régional d'Aquitaine</p> <p><u>Opérateur :</u> Le CIBC40, en groupement avec le CIBC64.</p> <p><u>Lieux de réalisation :</u> Mont de Marsan, Pau, Capbreton, Bayonne. <i>Intervention possible dans les Centres de Formation.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Le public bénéficiaire de l'action :</u></p> <p>Les Sportifs de Haut Niveau :</p> <ul style="list-style-type: none">• Agés de plus de 16 ans,• Inscrits ou ayant été inscrits en catégories Elite, Senior, Jeune ou Reconversion,• <u>Ou</u> en catégorie Espoirs dans des disciplines reconnues de Haut Niveau, sortis de la liste dans les deux années précédant la demande,• Licenciés en Aquitaine ou l'ayant été,• Résidant en Aquitaine au moment de la demande.
<p style="text-align: center;"><u>Le territoire concerné par l'action :</u></p> <p>Les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques</p>	<p style="text-align: center;"><u>Les prestations proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Bilan de Compétences• Le Bilan d'Orientation• Avec un suivi à 3 mois.
<p style="text-align: center;"><u>Les objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Concourir à la construction d'un projet professionnel, y compris par la mise en situation (période en entreprises),• Repérer et évaluer ses acquis professionnels et les ordonner de manière à faciliter l'accès à l'emploi. <p style="text-align: center;"><u>Les engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Signature d'un contrat de formation,• Rédaction d'un document de synthèse, avec restitution tripartite (Bénéficiaire du Bilan/Opérateur/Prescripteurs),• Délai de réalisation compris entre 6 et 8 semaines,• Démarrage de la prestation dans les 15 jours suivant la prescription.	<p style="text-align: center;"><u>Les prescripteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les Conseillers des Missions Locales du territoire concerné par l'action,• Les Conseillers des Caps Emploi du territoire concerné par l'action,• Les Conseillers des Agences Locales pour l'Emploi concerné par l'action. <p style="text-align: center;"><u>Les relais d'information mobilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• les clubs sportifs et les centres de formation,• les fédérations sportives,• les Pouvoirs Publics locaux. <p style="text-align: center;"><u>Le suivi du dispositif :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• est assuré par la Mission Formation Emploi du Conseil Régional d'Aquitaine.